

**OBJET :** Enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organisé par la Communauté française.  
Diffusion des nouveaux programmes d'études.

Réseaux : CF  
Niveaux et services : Second  
Période : A partir du 01/12/2003

- Aux Chefs des établissements d'Enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organisés par la Communauté française.

**Pour information :**

- Aux Membres du service d'Inspection de cet enseignement.

**Autorité :** Directeur général adjoint

**Signataire :** Jean STEENSELS

**Gestionnaires :** Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'enseignement organisé par la Communauté française

**Personne-ressource :**  
Guy FOSTY – bureau 101  
rue du Commerce, 68A, 1040 Bruxelles

**Référence facultative :** II/JS/GF/PJ/702/374/RF/2003

**Renvoi(s) :** -

**Nombre de pages :** texte : 3

Bruxelles, le 24/11/2003

Aux Chefs des Etablissements d'Enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organisé par la Communauté française.

**Pour information :**

Aux Membres du service d'Inspection de cet enseignement.

II/JS/GF/PJ/702/374/RF/2003  
Guy FOSTY : 02/500.48.14.

**OBJET : Diffusion des nouveaux programmes d'études.**

Lorsque le Service général reçoit notification de l'approbation ministérielle d'un nouveau programme d'études, il en adresse, dès que possible, une copie au moins soit aux établissements concernés, s'il s'agit d'une option de base groupée, soit à l'ensemble des établissements, s'il s'agit d'un cours de la formation commune ou d'une option de base simple.

Dès réception de ce nouveau document, les chefs d'établissement sont tenus de le mettre à la disposition des enseignants concernés pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

Une fois le programme édité, les écoles en reçoivent un nombre d'exemplaires calculé en fonction de leur population.

Un exemplaire doit être remis aux professeurs concernés étant entendu que le solde est destiné au chef d'établissement et à la bibliothèque, cette dernière devant idéalement posséder un exemplaire de l'ensemble des programmes en vigueur dans l'établissement.

Si des établissements souhaitent disposer d'un nombre complémentaire d'un programme déterminé, ils ont la possibilité de les demander à la « Cellule Programmes » du Service général dont les coordonnées sont reprises dans le répertoire envoyé aux écoles en début de chaque année scolaire (pour 2003-2004, il convient de se référer à la circulaire n° 618 du 19/09/2003).

Dorénavant, toute note d'envoi d'un nouveau programme sera accompagnée d'un accusé de réception qui sera renvoyé au Service général, par le chef d'établissement, dans les meilleurs délais (par courrier, fax ou mail).

Le Directeur général adjoint,

Jean STEENSELS.

**Dénomination de l'établissement :**

**Adresse :**

**Commune :**

**Tél. :**

Service général des Affaires pédagogiques et du  
Pilotage du réseau d'enseignement organisé par la  
Communauté française

**Bureau 101  
rue du Commerce, 68A**

**1040BRUXELLES**

**OBJET : Programme (coordonnées, branche, niveau d'enseignement concerné qui seront indiqués par le Service général).  
Envoi d'un exemplaire.**

Je soussigné(e), ....., chef de

l'établissement susvisé, atteste avoir reçu le programme cité sous objet le .....

et avoir invité les professeurs concernés à en prendre connaissance.

Nom – prénom :

Signature :

Date :

*A renvoyer :*

- *soit par courrier à l'adresse ci-dessus ;*
- *soit par fax au n° 02/500-48-67 ou au n° 02/500-48-36 ;*
- *soit par mail – adresse : joel.verschelden@cfwb.be*

**Dénomination de l'établissement :**

**Adresse :**

**Commune :**

**Tél. :**

Service général des Affaires pédagogiques et du  
Pilotage du réseau d'enseignement organisé par la  
Communauté française

**Bureau 101  
rue du Commerce, 68A**

**1041BRUXELLES**

**OBJET : Programme (coordonnées, branche, niveau d'enseignement concerné qui seront indiqués par le Service général).  
Envoi des exemplaires calculés en fonction de la structure de l'établissement.**

Je soussigné(e), ....., chef de  
l'établissement susvisé, atteste avoir reçu le programme cité sous objet, en .....  
exemplaires, le ....., l'avoir distribué aux professeurs concernés et en avoir  
déposé au moins un exemplaire à la bibliothèque de l'établissement.

Nom – prénom :

Signature :

Date :

*A renvoyer :*

- *soit par courrier à l'adresse ci-dessus ;*
- *soit par fax au n° 02/500-48-67 ou au n° 02/500-48-36 ;*
- *soit par mail – adresse : joel.verschelden@cfwb.be*